



Rémy-Charles Sirvent

Secrétaire départemental du SE-UNSA 11

à

A Monsieur le Directeur Académique

Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Aude dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 6 juin au 12 septembre 2014 qui portera sur les sujets suivants :

- Modalités de mise en œuvre dans l'Hérault du décret n° 2014-457 du 7-5-2014 - J.O. du 8-5-2014 relatif aux autorisations d'expérimentations concernant les rythmes scolaires et de la circulaire n° 2014 063 du 9-5-2014 relative à ces mêmes expérimentations.
- Modalités d'information, de vote des conseils d'écoles et prise en compte de ces votes dans les villes concernées, **particulièrement à Narbonne.**

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

**Rémy-Charles Sirvent**

Secrétaire départemental du SE-UNSA